**Prix Jacques Diouf 2018—2019**

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| PRIÈRE DE TRANSMETTRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE **LE** **28 Février 2019** **AU PLUS TARD** à : FAO-Awards@fao.org |  |  |
| Pour consulter les critères d'éligibilité et de sélection [cliquez ici](#DIOUF) |  |  | A: | M E. YevesDirecteur, OCCSecrétaire FAO AwardsFAO-Awards@fao.org |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| CANDIDATURE pour la période 2018-2019: |  |  |  |  |

Veuillez noter que le texte de la candidature détaillée doit être strictement pertinent et fournir des éléments concrets et des informations circonstanciées.

1. Nom du département présentant la candidature:
2. Nom du fonctionnaire présentant la candidature:
3. Nom du Représentant de la FAO (s’il y a lieu):
4. Coordonnées de la personne ou de l’institution:

Nom:

Téléphone: Fax:

Nom du chef de l’institution candidate:

Courriel:

Sigle exact (dans le cas d’une institution):

Adresse:

Résumé

Candidature détaillée

I. Renseignements généraux sur le candidat –individu ou institution nationale ou régionale (but, personnel, financement, thèmes, forces et faiblesses, etc.)

II. Raisons motivant la candidature au Prix Jacques Diouf

Veuillez expliquer pourquoi la contribution du candidat –personne ou institution nationale, régionale ou mondiale – à l’amélioration de la sécurité alimentaire mondiale a été exceptionnelle et, en particulier COMMENT:

1. Les mesures préconisées par le candidat ont été adoptées et appliquées à grande échelle par des gouvernements, des organisations de la société civile et /ou des entreprises privées, dans le cadre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition
2. Le candidat a **mobilisé des ressources** et piloté la mise en œuvre de **programmes à grande échelle\*** de lutte contre la faim et la malnutrition qui ont eu un **impact avéré et durable**

\*Par *Programmes de lutte contre la faim et la malnutrition à grande échelle,* on entend ici des programmes faisant intervenir **une coopération inter-pays au niveau régional ou mondial. Il peut également s’agir de** **programmes nationaux ou sous-nationaux** ayant mis au point des approches particulièrement réussies et ayant inspiré d’autres institutions et gouvernements dans leurs propres efforts de lutte contre la faim et la malnutrition

1. Expliquez en quoi les Programmes concernés couvrent une ou plusieurs des quatre dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilités alimentaires, accès à la nourriture, utilisation de la nourriture et nutrition, stabilité).Par exemple, les types de programmes pouvant être pris en considération pourraient concerner notamment les domaines d’action suivants: la réduction de la pauvreté mettant l’accent sur les personnes les plus vulnérables et les plus affamées; l’accès à la nourriture par la protection sociale; l’insertion sociale et économique des pauvres et des personnes sous-alimentées par la responsabilisation des communautés; l’accroissement de la production vivrière par le transfert de technologies et/ou l’accès aux marchés; la disponibilité et l’accès à la nourriture par la stabilisation des marchés, etc.
2. Expliquez comment les programmes exécutés par le candidat ont contribué de manière intégrée à renforcer les moyens d’existence, l’insertion sociale et la dignité des catégories les plus pauvres et sous-alimentées d’une population donnée.
3. Tout autre renseignement utile à l’évaluation de la candidature

III. En quoi jugez-vous le candidat unique

IV. Témoignages de sources externes à la FAO qui ont commenté les résultats exceptionnels du projet

Veuillez signer et scanner la dernière page et la renvoyer par mail à: FAO-Awards@fao.org le 28 Février 2019 au plus tard:

Cela pourrait également être pris en après la soumission.

Département Fonctionnaire chargé de la présentation Date:

Technique FAO: finale au Secrétariat OCC (Siège):

**Critères d'éligibilité et de Sélection**

PRIX JACQUES DIOUF 2018-2019

1. Le 2 juillet 2011, lors de sa trente-septième session, la Conférence de la FAO a décidé[[1]](#footnote-1) d’instituer un “Prix Jacques Diouf”, qui sera remis au début de chaque session ordinaire de la Conférence, à des particuliers ou des institutions, nationales ou régionales, ayant contribué de façon significative à améliorer la sécurité alimentaire mondiale.

2. Les conditions générales d’octroi de ce Prix sont les suivantes:

Nature du Prix

* un parchemin décrivant les réalisations du lauréat et/ou une distinction
* une somme en espèces de 25 000 dollars.

Conditions requises

Toute personne ou toute institution nationale, régionale ou mondiale s’étant particulièrement distinguée, au cours de l’exercice biennal précédant la Conférence, dans l’amélioration de la sécurité alimentaire mondiale.

Critères de base

Dans l’esprit de la Résolution 1/2011 de la Conférence, le lauréat (particulier ou institution) aura :

1. effectué des analyses appropriées des causes de l’insécurité alimentaire et réussi à faire adopter et appliquer des mesures systématiques à grande échelle par des gouvernements, des organisations de la société civile et/ou des entreprises privées, dans le cadre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition; et/ou
2. mobilisé des ressources et piloté la mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition à grande échelle, qui ont eu un impact avéré et durable.

Par Programmes à grande échelle de lutte contre la faim et la malnutrition, on entend ici des programmes faisant intervenir une coopération interpays au niveau régional ou mondial. Il peut également s’agir de programmes nationaux ou sous-nationaux ayant mis au point des approches particulièrement réussies et ayant inspiré d’autres institutions et gouvernements dans leurs propres efforts de lutte contre la faim et la malnutrition. Les programmes concernés peuvent couvrir une ou plusieurs des quatre dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilités alimentaires, accès à la nourriture, utilisation de la nourriture et nutrition, stabilité). Par exemple, les types de programmes pouvant être pris en considération pourraient concerner notamment les domaines d’action suivants: la réduction de la pauvreté mettant l’accent sur les personnes les plus vulnérables et les plus affamées; l’accès à la nourriture par la protection sociale; l’insertion sociale et économique des pauvres et des personnes sous-alimentées par la responsabilisation des communautés; l’accroissement de la production vivrière par le transfert de technologies et/ou l’accès aux marchés; la disponibilité et l’accès à la nourriture par la stabilisation des marchés, etc.

Une attention particulière sera consacrée aux valeurs humaines liées aux réalisations du programme, c’est-à-dire la manière dont ces programmes ont contribué de façon intégrée à renforcer les moyens d’existence, l’insertion sociale et la dignité des catégories les plus pauvres et les plus affamées d’une population donnée.

3. Procédures et modalités

 Présentation des candidatures

Les propositions de candidatures présentées par les institutions nationales, régionales ou mondiales devront parvenir le 28 Février 2019 au plus tard aux Représentants de la FAO (dans les pays où un Représentant de la FAO est accrédité) ou aux Représentants Régionaux et sous-régionaux de la FAO (dans les pays n’ayant pas de Représentant FAO accrédité), selon le cas, pour être soumises au Secrétariat du Prix. Les Représentants nationaux, régionaux et sous-régionaux de la FAO ou les Représentants résidents du PNUD, selon qu’il convient, peuvent également soumettre des propositions de candidatures, au moyen du formulaire ci-joint, directement au Secrétariat du Prix au courriel suivant: FAO-Awards@fao.org

4. Département de la FAO chargé de l’exécution technique

Le Département du développement économique et social apportera au Secrétariat des Prix FAO l’appui technique nécessaire, notamment en ce qui concerne la vérification de l’éligibilité de chaque candidature.

5. Comité d’examen des candidatures ad hoc

Un comité interdépartements spécial d’examen des candidatures présidé par le Directeur général adjoint (Opérations) et composé des Sous-Directeurs généraux de tous les départements du Siège et au niveau régional, du Conseiller juridique, du Directeur de la Division de l'économie du développement agricole et du Directeur du Bureau de la Communication de l'Organisation, faisant fonction de Secrétaire, examinera la liste de candidatures qui lui aura été remise par le Secrétariat du Prix et retiendra trois candidats. Le Président du Comité d’examen soumettra ce choix au Président du Comité de sélection.

6. Comité de sélection

C’est au Comité de sélection, présidé par le Directeur général et composé du Président indépendant du Conseil, des Présidents du Comité du Programme et du Comité financier, que reviendra la désignation finale du lauréat sur la base de la présélection effectuée par le Comité d’examen des candidatures.

7. Remise du Prix

 Le Prix est décerné pour des activités et programmes ayant obtenu des résultats remarquables durant la période de deux ans précédant l’exercice en cours. Le Prix sera remis par le Directeur général au lauréat (personne ou représentant d’une institution) lors d’une cérémonie spéciale qui se tiendra d’ici le 31 décembre 2019.

 La personne ou le représentant de l’institution retenue sera invité au Siège de la FAO à Rome pour la cérémonie, les frais de voyage et les indemnités de séjour étant à la charge de l’Organisation.

1. Résolution 1/2011 [↑](#footnote-ref-1)